

Image not found or type unknown



Récupération du loyer versé lors de la vente

Par **val**, le **19/08/2009** à **10:22**

Bonjour, rncomme je vous le signalais précédemment je paie la totalité du crédit immobilier soit 1246 euros par mois c'est à dire ma part (623 €) plus celle de mon ex-mari à titre de loyer (623€). Nous avons 3 enfants dont j'ai la garde . rnOn m'a dit que je récupérerai une partie de cette somme à la vente de la maison . Sur quel mode de calcul se base -t-on ? rnMerci de votre réponse. rnVal